



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE – CONVOCATION **(Publication dans le journal officiel du mercredi 14 mars 2017)**

ALLE : assemblée communale ordinaire, mardi 27 mars 2018, à **19h30** à la Salle des fêtes (Rte de Porrentruy 15) à Alle

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2017.
2. Adopter le budget de fonctionnement 2018, et fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ; adopter le budget d'investissement 2018 comprenant une somme de Fr. 90'000.—, pour la mise aux normes de l'éclairage public, et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
3. Dans le cadre du projet de déplacement de la mairie :
 - a) Discuter et décider la vente de la parcelle 271, sise à la Rue de l'Eglise, à la société Kalorbau SA à Zurich, pour le prix de Fr. 600'000.--, et donner compétence au conseil communal pour signer les actes y relatifs
 - b) Discuter et décider l'achat des parcelles 339, sise à la Route de Courgenay et 3509, sise au Coin du Jonc, propriétés de la famille Berbier, sur la base de la promesse de vente et d'achat signée de part et d'autre ; voter à cet effet un emprunt ferme de Fr. 1'850'000.--, et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires ;
 - c) Discuter et accepter le projet de rénovation et transformation du bâtiment Rte de Courgenay 1, en vue d'y implanter les bureaux administratifs au rez-de-chaussée ; voter à cet effet un crédit de construction de Fr. 450'000.-- et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
- Les points a, b et c ci-dessus sont indissociables et feront l'objet d'un seul et unique vote.

4. Dans le cadre du développement de la zone industrielle communale sise à la route de Miécourt, voter un crédit de construction de Fr. 140'000.— pour achever les équipements communaux à réaliser selon le plan spécial « La Fenatte n° 3 », et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.
5. Statuer sur les demandes de naturalisation ordinaire de :
 - a) M. Mauro Iovine, ressortissant italien domicilié à Alle ;
 - b) Mme Marie-Antoinette Pietronigro-Germano, ressortissante italienne domiciliée à Alle.
6. Information sur l'implantation des conteneurs type Molok pour les sacs-poubelle SIDP
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet www.alle.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Paramètres budgétaires – compétence de l'assemblée		
	2018	2017
Quotité d'impôt	2.25	2.25
Taxe immobilière	1.40 ‰ VO	1.40 ‰ VO
Mensuration cadastrale	0.085 ‰ VO	0.085 ‰ VO
Taxe des chiens	Fr. 50.– par animal	Fr. 50.– par animal
Eau potable	Fr. 1.80/m ³ + TVA	Fr. 1.80/m ³ + TVA
Eau potable – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	Fr. 100.--	Fr. 100.--
Exploitation des installations intercommunales d'épuration	Fr. 1.10/m ³ + TVA	Fr. 1.10/m ³ + TVA
Épuration d'eau – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	Fr. 100.--	Fr. 100.--

Les paramètres relevant de la compétence du conseil communal restent inchangés.

Le document budgétaire dans son intégralité est dès à présent à disposition auprès de la recette communale.

MATÉRIEL NON RÉCUPÉRÉ APRÈS LE « RAI-TIAI-TIAI »

Les objets ci-dessous ont été récupérés par la voirie communale :

- 2 petits containers, plastique vert
- 2 grands containers, plastique vert
- 1 banc en bois brun
- 1 bac plastique blanc
- 1 balai métallique
- 1 sac de sport marqué "FC Develier"
- 1 vélo dame vert
- 1 but de hockey

Tous ces objets sont stockés au bâtiment des services, Route de Courgenay 24, Alle. Contact : Secrétariat communal.

BOIS D'ESSERTIAU

Une importante coupe de bois vient d'être réalisée dans la forêt située le long de la route Alle-Cornol. Depuis plus d'une vingtaine d'années, plus rien n'avait été entrepris dans ce secteur de forêt et bon nombre d'épicéas « bostrychés », de chênes secs et également de frênes malades devenaient menaçants. L'objectif principal de ces travaux forestiers a consisté, dès lors, à assurer la sécurité des usagers de la route.

L'abattage d'une centaine de tiges a produit un volume de plus de 850 m³ de copeaux (directement déchiquetés sur place et emmenés au Thermoréseau de Porrentruy) et environ 100 m³ de grumes de chênes, frênes et épicéas destinées à la scierie.

Dans le courant du printemps, l'équipe forestière du triage Les Chênes procédera à de nouvelles plantations de chênes et d'essences rares, reboisement entre autres subventionné par le Canton et la Confédération.

HUISSIER COMMUNAL

Le Conseil communal a nommé M. Michel Petignat comme nouvel huissier communal

Budget de fonctionnement 2018 par nature

Compte	Libellé	Charges	Produits
01	AUTORITES & ADMINISTRATION GENERALE	744'100.00	152'750.00
02	TRAVAUX PUBLICS, PLANS DE ZONES & COMMUNICATIONS	349'700.00	122'800.00
03	AFFAIRES JURIDIQUES, POLICE & PROTECTION CIVILE	43'800	20'400.00
04	HYGIENE PUBLIQUE	9'100.00	
05	INSTRUCTION, CULTURE, FORMATION & SPORT	2'344'628.00	36'652.00
06	ACTION SOCIALE ET SANTE PUBLIQUE	1'907'988.00	625'800.00
07	ECONOMIE, TOURISME & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	69'404.00	1'620.00
08	FINANCES	653'900.00	155'600.00
09	IMPOSITIONS	192'000.00	5'246'157.00
10	SERVICES COMMUNAUX ¹		
1100	Gestion des déchets ménagers	143'600.00	143'600.00
1200	Inhumations	27'550.00	27'550.00
1300	SIS Vendline - Service du feu	62'500.00	62'500.00
1400	Canalisations et installations d'épuration	305'000.00	305'000.00
1500	Service des eaux	363'300.00	363'300.00
1700-1800	Triage forestier	134'500.00	134'500.00
TOTAL hors services communaux :		6'314'620.00	6'361'779.00
 Excédent de revenu		 47'159.00	

¹ Les services communaux ne sont pas pris en compte dans le calcul final, en effet, ceux-ci s'autofinancent et ne s'intègrent pas lors de la totalisation.